



La FNAIM appelle à un plan « Urgence logement locatif »

24 novembre 2014

Au moment où l'Association des Maires de France tient son Congrès, la FNAIM propose une mobilisation d'urgence du parc privé existant dans des communes volontaires. L'expérimentation de ce dispositif « d'urgence locative » a pour objectif d'augmenter l'offre de logements disponibles du parc privé existant.

La Fédération Nationale de l'Immobilier veut apporter des solutions aux villes et agglomérations qui font face à une raréfaction de logements locatifs. A un moment où le contexte budgétaire et la baisse des dotations de l'Etat réduisent la marge de manœuvre des collectivités, il apparaît indispensable de renouveler les approches en matière d'accès au logement.

La FNAIM est prête à mettre à disposition auprès de localités volontaires, son expertise et sa connaissance des marchés locaux, pour l'expérimentation d'un dispositif complémentaire au parc public social qui mobiliserait le parc privé existant.

Un marché de la location plus difficile en 2014

Mobiliser conjointement le locatif du parc privé existant et le locatif du parc social, permettra de répondre à la diversité des demandes des ménages qui se sentent piégés dans des logements qui ne correspondent pas à leurs besoins ou leur envie.

Les professionnels interviennent pour plus de 50 % sur le marché de location : ils disposent d'une proximité unique avec les propriétaires-bailleurs et les clients à une location.

En 2014, la FNAIM a noté une difficulté croissante des ménages à trouver une location en adéquation avec leurs attentes. *« Nous constatons qu'après le marché de la transaction, le marché de la location est devenu aussi difficile pour un certains nombres de ménages. Le cadre législatif, qui a durci et déséquilibré les rapports propriétaires-bailleurs/locataires, fait que l'offre s'est raréfiée. Et les ménages qui n'ont plus accès à l'achat, ont maintenant aussi des difficultés à trouver dans le locatif »* déclare Jean-François Buet, Président de la FNAIM.

Des comités locaux « Urgence logement locatif »

La FNAIM propose la mise en place de comités de pilotage locaux « Urgence logement locatif » : les Chambres FNAIM en région mettraient à disposition leur connaissance du marché et seraient à même d'informer des propriétaires-bailleurs.

Ce dispositif associerait propriétaires, professionnels, collectivités et organismes représentant les consommateurs : *« l'objectif, selon la FNAIM, est que le logement ne soit plus un obstacle à la mobilité ».*
« Notre action, explique Jean-François Buet, sera d'amener des propriétaires à louer à des loyers intermédiaires équivalents ou proches de ceux du parc public. Ces logements s'adresseront à des ménages dont les revenus sont trop élevés pour prétendre au logement public social et insuffisants pour accéder à un logement locatif dit « libre », loué au prix du marché. Les collectivités devront être le moteur de ce dispositif avec une adaptation de la fiscalité et de la taxation locale pour que le propriétaire qui joue le jeu, s'y retrouve financièrement ».

Contact Presse

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilière (CNTGI).

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Pascale Pradère – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com